

Titel: Draft, [Case] 097-4270

Citation: "Draft, [Case] 097-4270", i *Louis Hjelmslev og hans kreds*, s. 1. Onlineudgave fra Louis Hjelmslev og hans kreds: https://tekster.kb.dk/catalog/lh-texts-kapsel_097-shoot-workidacc-1992_0005_097_Case_4270/facsimile.pdf (tilgået 18. juli 2024)

Anvendt udgave: Louis Hjelmslev og hans kreds

Ophavsret: Materialet kan være ophavsretligt beskyttet, og så må du kun bruge det til personlig brug. Hvis ophavsmanden er død for mere end 70 år siden, er værket fri af ophavsret (public domain), og så kan du bruge værket frit. Hvis der er flere ophavsmænd, gælder den længstlevendes dødsår. Husk altid at kreditere ophavsmanden.

123.

60.4. L'emploi ou la suppression du morphème de concrétion est d'ordinaire conditionnée par des causes sémantiques. C'est la signification du terme qui change et qui entraîne un changement parallèle de forme grammaticale. Par contre, il y a certains cas où le morphème de concrétion se trouve employé d'une façon qui est contraire à la signification et aux règles constituées par les changements possibles de signification, et tel emploi ou telle suppression sera donc à expliquer par des causes purement formelles. Le domaine ~~wwwwww~~ dans lequel agissent ces causes formelles est assez restreint, mais l'existence facultative du conditionnement formel est un fait incontestable.

*Sur la forme comme condition de l'ébauche
et du contenu d'une catégorie grammaticale, voir 26.2 -*

Le principe se dégage déjà en français. Il y a, en français moderne, des cas où le morphème de concrétion démonstrative est supprimé contrairement aux règles ordinaires, mais sous des conditions formelles invariables et faciles à saisir. Il s'agit en première ligne de la suppression qui a lieu après les éléments en, de, sur, ~~sur~~

de donner à ce phénomène une explication sémantique, en supposant qu'il s'agirait (plus simples) des indications de localités (JOH. STORM, Større fransk Syntax, I, p. 23), explication qui se montrera insuffisante.

10. Suppression après en, qui est le morphème du cas inessif (cf. plus haut, 27 bis.02, note, et 27 bis.003.). Ce morphème étant combiné avec un terme dont la forme concrète démonstrative est d'ordinaire obligatoire, le morphème de concrétion est supprimé. Les termes concernés sont les noms géographiques qui n'énoncent pas une habitation (voir 60.6). Par suite, on trouve ici le type en France / en Seine. (Voir JOH. STORM, *Større fransk Syntax*, I, p. 23-24 et 29.) Mais, sans doute, il reste encore à dire. Les exceptions de cette règle sont trop connues pour qu'il serait nécessaire de les énumérer ici. (Voir JOH. STORM, *loc. cit.*) Mais comment faut-il les expliquer? On a donné une explication diachronique en supposant que l'article s'est introduit d'une façon plus obligatoire dans les noms dont l'introduction dans la langue remonte à une époque relativement récente, le type en France étant encore ~~WWWWWWW~~ une répercussion de l'usage attesté par le vieux français, où les noms des pays étaient d'ordinaire dépourvus d'article. C'est dire que les noms des pays relativement éloignés et relativement inconnus ou peu connus sont ceux où l'article est devenu une nécessité indispensable. C'est là une explication dont la valeur pour la synchronie est incontestable. Mais elle ne suffit pas, puisqu'elle ne fait point ressortir la cause du fait qui est le plus frappant, à savoir que la règle ne porte qu'aux noms du genre masculin *et au nombre pluriel*. Il n'est pas douteux qu'il y a deux tendances différentes qui se croisent dans le phénomène en question, L'une

4 Il est possible (ou dirait même vraisemblable) que les pluralia tantum ~~substantiva~~ n'ont pas subi l'influence du principe des "pays éloignés et inconnus". Il serait même raisonnable de prétendre que les États-Unis sont mieux connus des Français que le Danemark

et toutefois l'emploi de l'article est plus obligatoire dans le terme États-Unis que dans le terme Danemark

d'elles ~~WWWWWWWWWWWWWWWW~~ ressort de l'opposition des pays éloignés et inconnus aux pays proches et bien connus. Mais elle est arrêtée et restreinte par une autre, qui traduit un principe d'ordre purement formel. Ce n'est qu'au masculin qu'il y a la possibilité d'une contraction de l'élément prépositif avec le morphème de concrétion^(voir 59-52) et, par conséquent, ce n'est qu'au masculin que la tendance à introduire l'article a pu réussir. Nous verrons plus tard que la contraction joue un rôle assez considérable comme cause formelle d'emploi ou de suppression des morphèmes de concrétion en français. L'opposition des types

en France : au Japon / aux États-Unis

en est un exemple instructif.⁴⁾

De ces deux principes, celui de la contraction n'admet pas d'exceptions. Il n'y a pas de nom d'un pays de genre féminin qui admet l'article après le morphème en. Les expressions à la Chine (qui est archaïque) et à la Jamaïque, à la Martinique, (qui sont modernes), ne font pas exception à cette règle. Car elles ne contiennent pas l'élément en, qui est la condition préalable de la suppression de l'article. On peut discuter

la répartition des deux morphèmes en et à, mais c'est ici une question à part. On peut se borner à constater que la suppression du morphème de concrétion est obligatoire dans le

nom géographique après le morphème en, ~~WWWWWWWWWWWWWWWW~~ sauf dans le cas où il s'agit d'un nom d'un pays éloigné

⁴⁾ remplacé par dans les États-Unis mais que la signification subit un changement appréciable. Le ordre de problèmes se situe dans la théorie des prépositions et des morphèmes de cas, non dans celle de la concrétion.

ou peu connu dont ~~WWW~~le genre ~~WWW~~ permet la contraction, ou bien d'un nom de pluriel.

Par contre, le deuxième principe énoncé, l'opposition des pays éloignés et peu connus au pays proches et bien connus, donne lieu à une vacillation infinie. Cela n'est pas pour étonner, car les conditions décisives n'ont rien d'absolu. La distinction de ce qui est éloigné et de ce qui est proche, et à plus forte raison la distinction de ce qui est connu et de ce qui est inconnu, cela comporte l'arbitraire, la subjectivité, la relativité. On peut dire, sans différence appréciable, au Danemark ou en Danemark, au Canada ou en Canada. Il semble que spontanément on est enclin à préférer la forme avec au, mais que la forme sans article est plutôt im-
probablement par la voie d'analogie avec les noms féminins. posée par la langue écrite. C'est donc au fond une question de coutume, une question de goût.

La même règle se dégage exactement pour les noms des quatre saisons, l'emploi de l'article étant d'ordinaire obligatoire dans ces termes (cf. 60.7). On dit en été, en automne, en hiver, parce que le morphème en entraîne la suppression de l'article même là où il est autrement obligatoire. Mais la règle s'abolit là où une contraction est possible, et on dit au printemps. De même, on dit en enfer, mais en paradis peut être substitué par au paradis.

Le dernier exemple donne lieu à préciser la différence entre la tendance formelle et la tendance sémantique. La règle établie ne porte à l'exemple du paradis qu'à condition

que ce mot est conçu comme nom propre. Si l'on le conçoit comme appellatif, la distinction des deux expressions en paradis et au paradis comporte une différence de sens: la différence formelle *WWW* devient une différence sémantique. La possibilité d'expliquer la vacillation de cette façon se présente.

Il y a d'autres cas où la valeur sémantique de la distinction des deux types est même douteuse. On peut être au repos (JOH. STORM, *op. cit.*, I, p. 15), ou se tenir en repos, et cette différence est évidemment d'ordre sémantique. On dit être au repos, parce qu'on a besoin de l'article pour exprimer l'idée générique. On dit se tenir en repos, parce qu'ici la notion abstraite s'impose à l'esprit. Ici, il n'y a pas de doute, parce que repos ne peut pas être un nom propre. On discerne distinctement la différence de la valeur formelle et de la valeur sémantique des distinctions en question.

Il y a plus. On sait que là où le nom géographique est accompagné d'un terme secondaire qui sert à le définir, le type d'expression que nous venons de considérer devient impossible. Le terme secondaire entraînant la conception concrète, la suppression du morphème de concrétion devient inadmissible au point de vue sémantique. La conséquence en est, comme toujours dans des pareils cas, que la préposition dans est substitué à l'élément en, et l'on dit: dans toute la France / dans la France méridionale, etc.. (STORM, *op. cit.*, I, p. 23)

Un tel état de choses fait apparaître l'insuffisance de

"D'autre part le royaume de Danemark (cité, avec d'autres exemples, par STORM, I, p. 28, § 446) se dit, parce que la localité est conçue comme proche ou bien connue. *(dans les cas où)* 60.4

l'explication donnée par Storm. dans sert, aussi bien que en, à introduire l'indication simple d'une localité. Le fait que en est un morphème et dans une préposition ne permettrait pas de considérer l'une de ces expressions locales comme plus simple que l'autre. Reste à considérer l'élément à, qui est un morphème aussi bien que en, mais qui n'exige pas la suppression du morphème de concrétion, cf. à la Jamaïque, à la Martinique.

La cause ne peut donc pas être sémantique. La suppression du morphème de concrétion est due à des conditions purement formelles, dont la cause réelle nous échappe, mais qui ne peut être dans la signification. Et il y a d'autres expressions locales d'une façon aussi simple que le font en, de et par, mais que l'article soit supprimé. On peut citer, à cet égard, vers, contre, à travers, hors, jusqu'à, par, près.

Suppression après de. La suppression n'a lieu qu'après le morphème prépositionnel. (voir 27 lrs. 05 et 27 lrs. 003.)
Les conditions sont les mêmes que dans la position après le morphème en. Exemples: je viens de France / le pays de France / la légation de France / le fleuve de Seine (JOH. STORM, Større fransk Syntax, I, p. 25 et suiv., 20.)

Les exceptions s'expliquent donc de la même manière que pour en: je viens des Etats-Unis / je viens du Japon / le fleuve du Rhin (STORM, op. cit., p. 20): *des noms de plural ou des noms de localités relativement éloignées ou peu connues dont le genre*

MM permet la contraction. De même, le type attesté par l'exemple je viens de la France s'explique par le fait que le nom est défini par un terme secondaire. Enfin, il faut noter qu' *(STORM p. 25.)* on dit venir de la Jamaïque, de la Martinique, parce qu'il s'agit ici d'une localité conçue comme ponctuelle et du genre *non* féminin.

Mais il reste à préciser le fait constaté de deux côtés

différents.

D'une part, et c'est là le point essentiel, on conçoit, d'après ce qui vient d'être dit, que la règle ne porte point au morphème de génitif de, ni au morphème de la déclinaison partitive. Elle porte exclusivement au morphème prépositionnel de. Il faut bien distinguer ces trois éléments. On a constaté que le génitif français est exclusivement possessif-partitif. D'autre part, on sait déjà quelles sont les six principales significations du morphème prépositionnel de (voir 27bis.05). C'est donc à l'intérieur de ces six significations de l'élément de que la règle établie est en vigueur. Mais, puisque la signification du morphème prépositionnel et du morphème de génitif est étroitement voisine dans les cas de transition, il va de soi qu'il y a lieu d'une certaine vacillation de l'usage. (Voir JOH. STORM, *Større fransk Syntax*, I, p. 26 et suiv..) Voilà pourquoi on peut dire, par exemple, et l'empereur de Chine et l'empereur de la Chine (JOH. STORM, *op. cit.*, I, p. 27). Dans la première de ces expressions, prédomine la notion du définitif, qui appartient au domaine sémantique du morphème prépositionnel, dans la dernière celle de la possessivité. De même, le roi de Danemark et le roi du Danemark (JOH. STORM, I, p. 28) peuvent être conçus tous deux comme contenant le morphème prépositionnel, mais le roi du Danemark peut aussi bien être expliqué comme un génitif. le poisson de la Seine est possessif, le poisson de Seine est ~~ce~~ conjonctif ("distinctif" selon JOH. STORM, I, p. 29). JOH.

STORM a démontré, contrairement aux résultats de PLATTNER, que cette vacillation a lieu également dans la position après le superlatif (*Større fransk Syntax*, I, p. 27.)

Un détail intéressant est qu'on préfère d'ordinaire l'expression
génitive là où le terme régissant le génitif est constitué par un terme
primaire + un terme secondaire: l'histoire de France, mais l'histoire littéraire de la France.
Celle distinction concerne exclusivement la répartition du génitif et de la proposition dont elle est formée.
En d'autres exemples, la possibilité double repose sur l'ambiguïté du la montagne de
de Caucase ou bien la montagne du Caucase. (JOH. STORM, I, p. 29.) Dans la première expression, le Caucase est le nom de
montagne; dans la seconde, le nom de pays. En outre, il y a
nombre de cas où une différente conception est possible. *)

D'autre part, l'exclusion du de génitif et du de partitif
n'est pas la seule restriction nécessaire. Il y a des cas
où la signification de l'éloignement du lieu n'est point dou-
teuse, mais où toutefois l'article n'est pas supprimé. De ce
phénomène, JOH. STORM cite une série d'exemples (op. cit., I,
p. 26) dont la juste explication est peut-être une double:
Si Dumas a écrit aller de la Chine au Lac-Salé, si Voltaire
a écrit faire venir des ouvriers du Brabant et de la Hollande
ou bien il tira des instructions du Danemark, de la Suède, de
l'Allemagne, de la France, et si l'on trouve dans le Diction-
naire de Larousse la phrase les Alpes séparent l'Italie de la
France, on ne saurait pas nier la possibilité que c'est la
position en série qui est la condition fatale: les termes en
question se trouvent en connexion immédiate avec d'autres
dont la forme concrète démonstrative est conforme à la règle,
et ceux-ci ont donc exercé une influence décisive d'ordre a-
nalogique. Mais cela ne peut pas être la seule explication.
Il y a d'autres exemples où elle fait complètement la
défaut. Voltaire a dit également un ordre de sortir de la
Turquie. Courgeon constate que les Belges étaient originaires

80.4
recherche
que nous inter-
venons ici.
Mais il est
probable qu'il
s'agit, encore
ici, d'un con-
sèquencement
proprement formel.

de la Germanie, et on peut dire sorti de l'Égypte. Quelle peut être la cause de ces apparentes irrégularités? Avant d'aborder ce problème, il faudrait peut-être demander des précisions de la grammaire descriptive. Il importe de savoir quelle est la portée exacte de ce phénomène dans le français parlé et dans le français actuel. Les exemples qu'on a recueillis jusqu'à présent ne sont pas nombreux; ils n'admettent guère d'en évaluer la portée générale. Il conviendrait donc pas de donner à la question une solution définitive. Du reste elle n'est peut-être point difficile: On ne peut pas ne pas penser à la différence établie plus haut (80.3) entre la conception massive et la conception ponctuelle, ainsi qu'elle se présente parfois dans le langage sous l'aspect relatif. Si les matériaux fournis par la grammaire descriptive sont suffisants, on saurait établir que la suppression après la préposition de n'a lieu qu'à condition que la localité n'est pas conçue du point de vue massif. Cela ne veut pas dire nécessairement qu'elle est considérée comme ponctuelle. La négation de la massivité n'entraîne pas nécessairement la conception ponctuelle, et inversement. Entre les deux extrêmes il y a un espace intermédiaire où le sujet parlant est indifférent à l'égard de la distinction des deux points de vue. L'absence même d'une seule des deux conceptions suffit pour constituer une catégorie.

§VV

3°. Suppression après sur. Cette suppression n'est pas obligatoire; mais, étant donné le nombre restreint d'exemples, il serait peut-être téméraire d'établir une règle précise. On peut se borner à préciser que la suppression ne se trouve que sous la condition spéciale que la préposition sur fait partie en soi d'un nom géographique: Boulogne-sur-Seine etc., mais Francfort-sur-le-Main. (Voir les exemples dans JOH. STORM, op. cit., I, p. 29.)

~~Suppression après sans. Cette suppression est arbitraire et rare: le chevalier sans peur et sans reproche.~~

est d'ailleurs assez intéressant. H/ capitale

Ce dernier fait rappelle une différence ~~qui existe~~ *capitale* entre les deux éléments en et de en ce qui concerne la suppression de l'article *là où celui-ci est* autrement obligatoire. Alors que l'élément en ne s'emploie ~~en~~ ^{jamais} en connexion avec d'autres termes de forme concrète démonstrative obligatoire que les noms géographiques, on se fait remplacer ailleurs par l'élément dans, qui ne fait pas de difficulté à l'égard de la concrétion, il n'en est ~~pas~~ ^{rien} point de même de l'élément de. Cet élément (et même dans sa valeur d'élément propositionnel) s'emploie volontiers en connexion avec le superlatif, avec les nombres ordinaux, avec les indications des régions du ciel, avec les termes qui régissent un génitif ou bien une proposition complétive, bref, en connexion avec tous les termes possibles qui exigent d'ordinaire ~~la forme concrète démonstrative.~~ *(Le fait se concerne que la signification des éléments en et de.)*

- et c'est là le principal - dans ces cas, l'article n'est pas supprimé: du premier jour jusqu'au dernier / je viens de la plus grande ville du monde / le vent vient du Nord / je parle de l'homme qui était ici, etc.

On peut donc conclure que la suppression du morphème de concrétion conditionnée par des causes formelles ne se trouve, en français, que dans les noms géographiques. Diachroniquement, ce phénomène s'explique probablement par le fait que, ~~parmi~~ ^{parmi} les termes dans lesquels l'emploi de l'article démonstratif est normalement obligatoire, les noms géographiques ^{étaient} les seuls qui peuvent se combiner avec l'élément en, les autres éléments concernés ont suivi cet usage. C'est

(dont le point de départ est dans la signification propre de l'inassif français.)
un fait d'analogie, mais ce fait d'analogie s'est reflété
dans la synchronie par la constitution des noms géographiques
comme une catégorie grammaticale à part, caractérisée par la
suppression de l'article après ^{les} ~~élément~~ ^s/de et sur.

La "contraction" (50.52) peut jouer un rôle comme cause formelle d'emploi ou de suppression des morphèmes de concrétion, en fournissant le moyen d'une répartition purement formelle de la forme concrète démonstrative et de la forme abstraite. Il y a, dans le français actuel, une différence curieuse entre le vent d'est / le vent d'ouest et le vent du nord / le vent du sud (JOH. STORM, op. cit., I, p. 28.) Supposer la même condition ici que pour les exemples le roi de Danemark : le roi du Danemark, serait tésénaire. Il n'y a pas de cause sémantique. C'est le principe de la contraction qui a conditionné la répartition des deuxtypes.

Mais ce phénomène se borne à des combinaisons spéciales. Par contre, on dit la gare de l'ouest, la gare de l'est (JOH. STORM, op. cit., I, p. 28.)

L'hiatus fournit un autre moyen d'une telle répartition. JOH. STORM a démontré qu'il y a des cas où la répartition de la forme concrète démonstrative (en signification générique) et de la forme abstraite ne repose, en français moderne, sur rien que l'effort d'éviter l'hiatus (op. cit., I, p. 5): bros se aux habits, mais brosse à dents, etc.